Synode d'hiver 14–15 décembre 2021 Point 15



Prolongation de la convention de prestations avec le Campus Muristalden Bern concernant la gestion de l'EPT; approbation

Proposition:

Le Synode décide de prolonger de quatre ans (2022-2026) la convention de prestations avec le Campus Muristalden Bern concernant la gestion de l'EPT.

Explication

- 1. En décembre 2017, le Synode d'hiver a approuvé une nouvelle convention de prestations avec le Campus Muristalden Bern (CMB) relative à la gestion de l'Ecole préparatoire de théologie (EPT), limitée à quatre ans (de l'été 2018 à l'été 2022). Il a également décidé de procéder à une révision partielle du règlement de l'EPT. Ces deux résolutions ont permis au Synode d'adapter les bases juridiques d'un nouveau modèle de formation de l'EPT: le modèle d' «études individuelles», qui privilégie l'enseignement individuel et offre nettement plus d'avantages financièrement que l'enseignement par classes. La limitation de la convention de prestations à quatre ans devrait permettre au Synode de garder le contrôle de l'EPT.
 - Passé ce délai, il convient de se demander si le nouveau concept d'enseignement de l'EPT a fait ses preuves et doit être poursuivi. Les directions du Campus de Muristalden et de l'EPT rendent compte des changements effectués au cours des quatre dernières années et concluent dans leur rapport que la phase de développement du concept d'«études individuelles» est pour l'essentiel réalisée. Dans un proche avenir, elles estiment qu'il s'agira «d'adapter davantage les cours des enseignants aux compétences et aux connaissances des participantes et participants et d'organiser des apprentissages individuels». Le fonctionnement de l'école est financé par les 39'000 francs par an et par personne convenus; les coûts des élèves en provenance d'une Eglise du Concordat sont entièrement pris en charge par celui-ci. La Commission de maturité a approuvé le concept.
- 2. En décembre 2017, le Synode a salué le passage de l'EPT au concept d'«études individuelles» comme une phase importante du développement qui contribue à assurer l'avenir de l'école et l'a approuvé à l'unanimité et sans abstention. Il a ainsi réitéré son soutien à l'EPT, qu'il avait exprimé dans plusieurs décisions depuis 2011. Le Synode a souligné en particulier son souci d'assurer la relève théologique, ce qui a notamment suscité la motion demandant l'élaboration d'un «cours spécial» destiné à former des universitaires au ministère pastoral (ultérieurement: ITHAKA).

3. Dans les années à venir, la relève du corps pastoral fera l'objet d'une préoccupation croissante pour les Eglises réformées de Suisse. L'urgence de la situation est reconnue depuis plusieurs années et on y répond par des instruments tels que la commission de promotion des études de théologie (WEKOT), les études transversales ou encore l'EPT. On constate progressivement qu'il s'agit d'un problème qui touche l'ensemble des professions ecclésiastiques. Il est également clair que l'on ne peut y faire face par de seules mesures marketing «techniques». Il est tout à fait concevable qu'en fin de compte, un glissement de l'activité professionnelle vers une activité ecclésiale davantage axée sur le bénévolat s'avère nécessaire et qu'il s'opère effectivement. Conclusion: à l'heure actuelle, notre Eglise ne peut faire autrement que promouvoir toutes les voies d'accès possibles à la profession pastorale. L'EPT demeure l'une d'entre elles.

Le Conseil synodal